

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M. Philippe COCHEFERT, M^{me} Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjointes au Maire ; M^{me} Emmanuelle DESHAYES, M^{me} Michelle DROUIN, M^{me} Christine JOLLY, M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Luc MOUTON, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M^{me} Claudette QUÉANT qui donne pouvoir à M. Frédéric LOBJOIS, M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M. David BOBIN, M^{me} Annick PORRO qui donne pouvoir à M^{me} Régine BARLE, M. Yannick TOUSSAINT qui donne pouvoir à M. Luc MOUTON et M^{me} Chantal TRUFFET qui donne pouvoir à M^{me} Michelle DROUIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

DCM. 2018/24 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Fusion de syndicats d'eau potable et création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Approbation du projet de périmètre, des statuts et du règlement intérieur

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres du conseil.

M^{me} Lucette LANDANSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DCM. 2018/24 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Fusion de syndicats d'eau potable et création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Approbation du projet de périmètre, des statuts et du règlement intérieur

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5212-1 et suivants ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCL/BLI/2018/23 en date du 28 juin 2018 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion des syndicats suivants : le syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry ; le syndicat des eaux de Fleury ; le syndicat des eaux de la vallée de la Vesle ; le syndicat des eaux du sud de Soissons et du Nadon ; le syndicat des eaux de la région de Morsain ; le syndicat des eaux de Montgobert ; le syndicat d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et Grand-Rozoy ; le syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne ; le syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du syndicat à fusionner tant pour la consolidation de la qualité du service rendu aux usagers que pour faire face aux enjeux de demain, sur la ressource notamment ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la NOTRe relatives au transfert de la compétence eau potable à l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune est rattachée ;

Après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le projet de périmètre du syndicat issu de la fusion des syndicats suivants : le syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry ; le syndicat des eaux de Fleury ; le syndicat des eaux de la vallée de la Vesle ; le syndicat des eaux du sud de Soissons et du Nadon ; le syndicat des eaux de la région de Morsain ; le syndicat des eaux de Montgobert ; le syndicat d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et Grand-Rozoy ; le syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne ; le syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine ;

- **APPROUVER** les statuts et le règlement intérieur du nouveau syndicat d'eau potable, dénommé Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois, issu de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2019, annexés à la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à VAUXBUIN, le 27 septembre 2018

Le secrétaire de séance,
Lucette LANDANSKI

Le Maire,
David BOBIN

FEUILLET DE CLÔTURE

de la réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2018

Au cours de cette séance, a été adoptée la délibération suivante :

DCM. 2018/24 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Fusion de syndicats d'eau potable et création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Approbation du projet de périmètre, des statuts et du règlement intérieur

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT	<i>Excusée. Pouvoir à Frédéric LOBJOIS</i>	Jean-François LANGLET	
Philippe COCHEFERT		Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à David BOBIN</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	<i>Excusée. Pouvoir à Régine BARLE</i>
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	<i>Excusé. Pouvoir à Luc MOUTON</i>
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	<i>Excusée. Pouvoir à Michelle DROUIN</i>
Christine JOLLY			